



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Direction départementale
des territoires et de la mer*

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique, ouverte en mairie du SOURN du 4 juillet 2025 à 9h au 4 août 2025 à 17h, pour un projet d'extension de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE), située rue Vicat 56300 SOURN, est prolongée jusqu'au 18 août 2025 à 17h inclus, par décision de Mme COUSSEMACQ, commissaire enquêtrice, conformément aux dispositions des articles L.123-9 et L.123-10 du code de l'environnement.

Ce projet est présenté par le directeur du SITTOM-MI (Syndicat Intercommunal pour le Transfert et le Traitement des Ordures Ménagères du Morbihan Intérieur), dont le siège social est situé 1 rue Denis Papin 56300 PONTIVY.

L'enquête publique est réalisée dans le cadre d'une procédure d'autorisation environnementale, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet du Morbihan est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale. A l'issue de la procédure, il pourra délivrer un arrêté d'autorisation assortie de prescriptions, au titre de la législation précitée, ou un refus.

Le dossier soumis à enquête publique contient les documents suivants :

- le dossier déposé par l'exploitant, dont une étude d'impact et son résumé non technique
- l'information de la Mission régionale de l'Autorité environnementale du 12 mai 2025
- l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier et sur un poste informatique chaque jour ouvrable en mairie du SOURN aux horaires habituels d'ouverture de celle-ci. Ce dossier sera également consultable avec l'avis d'enquête publique sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr) et sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/sittommi-uve-pontivy>.

Toute précision ou information complémentaire sur le projet pourra être demandée auprès de : Bastien GILLARD - directeur du SITTOM-MI - contact@sittommi.fr – 02.97.07.13.15.

Mme Mathilde COUSSEMACQ, désignée par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêtrice, organise une

RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES

mardi 12 août 2025 à 18h30 – salle polyvalente – Le SOURN

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner directement ses observations et propositions écrites dans le registre ouvert à cet effet en mairie ou les adresser par correspondance à la commissaire enquêtrice à la mairie du SOURN (26 rue du Commerce 56300 Le Sourn). Ces courriers seront annexés au registre d'enquête.

Le public pourra également déposer ses observations et propositions sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/sittommi-uve-pontivy> ou les adresser par courriel à : enquete.publique@sittommi.fr.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance à la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan et en mairie du SOURN du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr).